



COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du vendredi 5 juin 2026 à 11 heures 15

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin à onze heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Chantal LEVEQUE, Alice ROCHE, Céline VERSTRAETE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absent : David SAMBUCHI

Secrétaire de séance : Jean-Christophe DIANOUX

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- ✓ Élections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Décision du maire 2026-DEC.01 : désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune

Délibération 2026_D28 : désignation du secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,
CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la désignation de Jean-Christophe DIANOUX en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 2 avril 2026.

Délibération 2026_D29 : approbation du procès-verbal du Conseil municipal 2 avril 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,
CONSIDERANT qu'il est donné lecture du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 avril 2026,

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 avril 2026,

- **APPROUVE** à l'unanimité ce document.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants aux élections sénatoriales

Titulaires : Roger TRAPPO, Marc MOINIER, Manon YTIER
Suppléants : Jean-Christophe DIANOUX, Pierre TARTANSON, Olivier GIRARD

Séance levée à 12 h 00